

GAZETTE UNIVERSELLE, OU PAPIER-NOUVELLES DE TOUS LES PAYS ET DE TOUS LES JOURS.

Du DIMANCHE 1^{er}. Juillet 1792.

ITALIE.

Extrait d'une lettre de Rome, du 15 juin.

Tous ceux qui prenoient intérêt à la révolution de France sont ici dans la consternation. Ils voient évidemment que jamais la nation française ne pourra lutter contre la ligue des puissances, tant qu'il y aura dans son sein un parti qui cherchera à entraver & avilir toutes les autorités établies par la loi. Le bruit a couru que l'assemblée nationale avoit envahi la plénitude du pouvoir exécutif, s'étoit emparée de la personne du roi, & vouloit le garder pour gage de la conduite des puissances qu'elle-même a défilées au combat. Mais on a su depuis, que cet attentat n'avoit existé que dans la tête des Merlin & d'autres scélérats jacobites, & que ce bruit n'étoit répandu que pour entretenir & augmenter la haine contre la France.

En attendant, on ne laisse pas d'être inquiet sur les projets des François. On garnit de canons toutes les plages du territoire papal; on crée une cavalerie qui patrouillera d'une tour à l'autre. Croiroit-on que ces dispositions ne proviennent que d'une terreur panique d'une très petite section de l'empire français? On cherche, dit-on, à se garantir d'une insulte de la part des Marseillois.

Extrait d'une lettre de Gènes, du 11 juin.

Depuis que l'Espagne, dirigée enfin par un ministre éclairé, a adopté le système d'immobilité, seul convenable à sa situation, la foule des émigrés français quittent, en la maudissant, la terre hospitalière où ils avoient trouvé un asyle. Nous en avons vu passer ici plus de 500, en différentes bandes. La plupart sont des officiers déserteurs, traînant à leur suite quelques soldats & des recrues. Ces officiers français, jadis si fémillans, si frais, si légers, aujourd'hui en grande partie sans fouliers, la barbe longue, les cheveux coupés, l'air pâle & triste, le havresac sur le dos, s'en vont promenant de ville en ville leur impuissante fureur.

Ils n'ont été que trois jours ici, parce que la république n'a eu rien de plus à cœur que de les éloigner: mais ce séjour, quel que court qu'il ait été, a encore donné lieu à quelques scènes. La première s'est passée à leur arrivée. En entrant dans le port de Gènes, ils y ont trouvé un Marseillois, capitaine d'un bâtiment marchand, qui, de son bord, avec tous ses matelots, les a couverts d'injures & d'imprécations. Dans la ville, plusieurs d'entr'eux ont été poursuivis par des enfans criant à la lanterne! à la Lanterne! Il a fallu qu'une sentinelle les délivrât, à force ouverte, de ce cri sinistre.

Quelques autres étant allés dans un café voisin de la maison du ministre de France, M. de Sémonville, au-dessus de la porte duquel sont les armes & la devise nationale: *la nation, la loi & le roi*, ils ont crié à bas la nation & bu à la santé de Monsieur & du comte d'Artois. Quelques François patriotes, en les entendant, ont osé se placer à côté d'eux

& boire à la nation. Il est remarquable que, dans chacune de ces occasions, ces émigrés ont constamment opposé le silence aux provocations. Ils paroissent furieux; mais ils se taisent.

L'anecdote dont on a parlé le plus est celle-ci. Un jeune officier du régiment ci-devant Champagne est allé demander à un marchand une chaîne de montre à l'aristocrate. Le marchand lui a répondu qu'il n'en avoit point, & que s'il s'en trouvoit chez lui, il les jetteroit dans la mer. L'officier se fâche, le marchand s'irrite; & lui montrant une corde disposée en lacet, *voilà*, dit-il, *une chaîne à l'aristocrate*. A ses mots l'émigré entre en fureur; mais bientôt il est contraint de se retirer au milieu des huées.

On croyoit ici que tous ces émigrés passeroient en Piémont. Les dispositions connues du roi de Sardaigne pour la France justifioient assez cette opinion. Cependant ils ont pris, dit-on, une autre marche, & doivent se rendre en Allemagne par Crémone, Mantoue & Trente.

Après un tel accueil à Gènes, il étoit trop juste qu'ils cherchassent à se venger de M. de Sémonville. Depuis leur départ, il circule sur le ministre de France des contes tout aussi absurdes, mais tout aussi atroces que les premiers, & qui vont sûrement aller grossir à Turin le répertoire de M. d'Hauteville.

(Quand cette lettre a été écrite de Gènes, on ignoroit l'impression qu'avoit fait à la cour de Madrid le licenciement de la garde de Louis XVI. Il est bien à craindre que l'attentat du 20 juin n'achève de ruiner notre cause à la cour de Madrid.)

PAYS-BAS.

De Bruxelles, le 26 juin.

Les lettres de Gand portent que M. le baron de Mylius, colonel des chasseurs de Landon-vert, ayant reçu un renfort d'artillerie & d'infanterie, a repris, le 23 au soir, sur l'armée française, le poste de Harlebeck. Le lendemain, à deux heures du matin, les François ont tenté de surprendre le corps de M. de Mylius; mais ils ont trouvé une résistance si vigoureuse, qu'après avoir réitéré différentes attaques jusqu'à midi, ils ont été constamment repoussés avec perte de beaucoup de monde.

Extrait d'une lettre de Gand, du 26 juin.

Je connois à fond les dispositions des différens partis qui divisent la nation belge: vous aviez des amis nombreux il y a huit mois; ils ont diminué sensiblement, & maintenant personne n'ose parler en votre faveur. Il n'y a personne ici qui n'ait été saisi d'indignation & d'horreur en lisant le récit des outrages prodigués, dans la journée du 20 de ce mois, au représentant héréditaire de la nation française. Tous les rangs, tous les âges, tous les partis ont versé des larmes sur la situation déplorable où s'est trouvée la famille royale; tous les rangs, tous les âges, tous les partis ont partagé une indignation qui va devenir commune à tous les peuples de la terre. *Le voilà donc connu ce secret plein d'horreur!* Et c'étoit dans l'espoir de commettre impunément tant d'attentats, que la secte exécrationnable des Jacobins a semé

d'abord des bruits calomnieux sur la garde fidèle de votre roi, & qu'ensuite elle a mis en œuvre toutes ses intrigues, tous ses artifices coupables, pour en faire décréter le licenciement par vos législateurs ! Que votre nation ne s'aveugle point ; elle est sur le bord de l'abîme : forte jadis de l'opinion publique, elle pouvoit en imposer à toutes les nations ; maintenant elle seroit l'objet du mépris & de l'indignation universelle, si elle souffroit impunément qu'on violât avec autant d'audace les premières loix qu'elle s'est faites elle-même. Autant Louis XVI s'est couvert de gloire aux yeux des étrangers, par le sang-froid héroïque qu'il a développé dans ce jour d'horreur & de crimes, autant les citoyens de Paris se couvriront d'opprobre, s'ils ne punissent les auteurs de ces fureurs sacrilèges. Tous les peuples auroient secondé au moins de leurs vœux les efforts que vous faites, pour repousser la foudre qui gronde sur vos têtes : mais la secte audacieuse, qui appesantit sur vous un sceptre de fer, a presque changé ces idées favorables. On ne verroit dans un peuple jadis si puissant, & que ses qualités brillantes rendoient si aimable, qu'un troupeau d'esclaves, s'il ne faisoit rentrer dans le néant ceux qui veulent qu'à peine échappé des fers, il courbe servilement la tête sous la verge du despotisme jacobite. De toutes parts s'élèvent des cris de désespoir & de rage contre le système dévastateur, qui écrase de son poids vingt millions d'hommes. Quoi ! un jour a suffi pour renverser un gouvernement affermi par huit siècles de respect & d'idolâtrie ; & les mêmes mains qui ont détruit ce colosse, ne pourront réprimer l'audace d'un petit nombre d'individus qui ne regnent que par l'impunité ! Que vos citoyens ne s'aveuglent point : c'en est fait sans retour, oui, sans retour, des bonnes dispositions qu'ils ont pu supposer aux Belges à leur égard ; ils ont appris tous, en frémissant, le danger auquel le bon & l'honnête Louis XVI vient d'être exposé ; ils ont fait tous le vœu d'exécuter la secte impie, auteur de ce dernier forfait ; ils voient les maux dont elle inonde votre patrie, & ces maux, ils les craignent pour eux-mêmes. Autant les Brabançons sur-tout ont paru désirer la marche des troupes françaises, autant ils la redoutent aujourd'hui. Et qu'attendre d'une nation dont le chef est impunément avili, outragé, menacé par des hommes qui n'ont plus que l'audace du crime, & dont les représentans écoutent & voient avec le signe de la connivence ou de la pusillanimité, ce long tissu d'horreurs ? Apprenez à tous vos concitoyens que je ne suis ici que l'écho de la voix publique dans le pays que j'habite : dites-leur qu'autant les Belges exècrèrent l'esprit & les forfaits jacobites, autant ils chérissent la personne d'un roi malheureux & probe ; ajoutez que tout en versant des larmes sur le sort de l'infortuné Louis XVI, les émigrés seuls ont regretté qu'il n'eût pas sanctionné les deux décrets qui avoient armé les factieux contre lui ; dites-leur enfin qu'on trouve inconcevable la longanimité du plus grand nombre de vos législateurs & des habitans de votre ville à l'égard des agitateurs assassins qui regnent à la tribune de vos sultans jacobites. S'ils veulent sauver la France, que les Brissot, les Manuel, les Merlin, les Condorcet, les Robespierre, les Gorsas, les Bazire rentrent dans le néant, & que la raison seule commande & soit révoquée.

(Qu'on juge par cette lettre dont nous démontrerons l'authenticité à quiconque en douteroit, ainsi que le patriotisme de l'auteur, si nos troupes qui sont sur la frontière du Brabant, & dont le succès dépend en grande partie des dispositions des Belges, ont eu raison de se soulever contre les attentats du 20 juin, & s'il n'est pas de la plus haute importance de les punir. Dans tous les pays qui environnent la France on tient le même langage ; & nous apprenons en ce moment d'Allemagne que si depuis six mois notre révolution y a perdu un grand nombre de partisans, ce dernier attentat à la dignité royale acheveroit de nous y décréditer, s'il n'étoit pas dévoué par toute la nation française)

FRANCE.

ARMÉE DU NORD.

De Menin, le 27 juin.

Ce matin notre avant-garde a voulu emporter une batterie aux ennemis à Harlebeck. M. de Jarry devoit la presser de front, & avoit commandé aux Belges de la tourner par un long circuit : l'ardeur a emporté ces derniers, qui ont trop retreci leur marche. Une pièce chargée à cartouches leur a blessé dix ou 12 hommes, & fait manquer l'opération.

Les Belges sont réellement d'une bravoure & d'une intrépidité surprenante ; leur valeur est telle, qu'ils vont tête baissée dans des embuscades six fois plus fortes qu'eux : pas un ne recule ; leur nombre grossit chaque jour ; ils ne sont point habillés : quelques-uns sont presque nus, mais ils sont armés & courageux comme des lions.

On s'occupe dans ce moment à porter notre armée vers Courtrai ; ce qui fera pousser l'avant-garde plus loin. On attend des nouvelles de Paris. Le bruit court ici que M. la Fayette s'est renfermé dans Maubeuge, où il présente à l'ennemi un rempart inexpugnable.

Extrait d'une lettre du maréchal Luckner, à M. Lajard, ministre de la guerre.

Au quartier général à Menin, le 26 juin 1792, l'an 4^e. de la liberté.

Je vous renvoie, monsieur, sur-le-champ le dernier courrier que vous m'avez envoyé avec vos dépêches du 25. Notre position est toujours la même, & rien ne peut la faire changer assez pour me faire rétrograder sur Lille. J'ai renforcé mon avant-garde de Courtrai, & avec les retranchemens que je fais faire notre position est très-bonne. Vous pouvez assurer le roi que la nation française n'a pas de plus zélé défenseur de notre constitution que moi : l'attachement que je porte à sa majesté ne me permet pas de tenir un autre langage que celui que mon cœur & ma conscience me dictent. Je garde ici votre dernier courrier, que je vous renverrai au retour de M. Valence, avec tous les détails les plus circonstanciés sur la position de notre armée, sur l'esprit qui y règne, & la sensation qu'a produite la dernière démarche envers le roi, qui y est aussi chéri que la constitution : je vous enverrai, par le même courrier, une copie du plan de campagne que j'avois soumis à la discussion du conseil du roi.

De Paris, le 1^{er} juillet.

Les nouvelles de Londres, du 25 juin, portent que, par la voie du ministre anglois à Constantinople, on a appris qu'une action sanglante avoit eu lieu le 7 février dernier, entre l'armée du lord Cornwallis & celle de Tippe-Saib, & que les Indiens ont essayé une déroute complète.

M. de la Fayette est reparti hier pour son armée à quatre heures du matin.

Un homme du peuple a rapporté au procureur de la commune un fusil dont il s'étoit armé au château des Tuileries, persuadé qu'un fusil volé doit toujours rater. M. Manuel a requis que le fusil fût restitué à la cour ; mais que la municipalité récompensât le voleur, en lui donnant un autre fusil. Le corps municipal a fait droit à cette requête.

C'est une erreur grossière que de croire qu'on ne peut pas détruire les Jacobins sans violer la constitution. Elle défend les affiliations & les correspondances des sociétés ; elle permet les assemblées de citoyens, mais paisibles & sans armes : mais elle remet aux pouvoirs civils à décider à quel point ces sociétés se tiennent dans les bornes de la loi. Or les preuves

manquent-elles pour prouver que les jacobins de Paris, dont la chute entraineroit la ruine de tous leurs affiliés dans le royaume, sont sortis de la ligne légale ? Les journalistes jacobins avouent eux-mêmes qu'on peut clore les sociétés perturbatrices. Les corps administratifs de Moulins, dit le *Patriote François* de vendredi dernier, en parlant du club des amis de l'ordre & de la paix de Moulins, « ont, par un arrêté bien motivé, rendu sur la pétition des bons citoyens, fermé ce repaire de la démenée & de l'ineptie. Ils doivent demander leur réhabilitation à l'assemblée nationale, phrasier le patriotisme, parler de factieux, & réclamer contre les violations de la loi, qui permet aux citoyens de s'assembler. Mais on leur apprendra que la gendarmerie nationale ne viole pas la liberté individuelle en donnant la chasse aux brigands rassemblés ».

Il est vrai que le *Patriote François* reproche à ce club d'attaquer l'ordre constitutionnel sous le titre d'*amis de la paix*. Mais est-il plus permis de l'attaquer sous le titre d'*amis de la constitution*? La loi a-t-elle deux poids & deux mesures? Ne doit-elle pas sévir contre tous les perturbateurs, quelque dénomination qu'ils prennent? Eh où en serions-nous si, pour prêcher le brigandage, le meurtre & la contre-révolution, il suffisoit de prendre le titre d'*amis de la constitution*? Ainsi le *Patriote François* a prononcé la sentence des Jacobins.

VŒU DE LA NATION SUR LES ÉVÉNEMENTS ARRIVÉS A PARIS, le 20 juin 1792. — IV^e. Recueil.

Lettre de M. Luckner au roi, lue à l'assemblée nationale, le 29 juin 1792.

S I R E,

« Appelé par le choix de votre majesté au commandement d'une des armées françoises, comme au grade le plus éminent, & honoré de plusieurs témoignages éclatans de confiance que l'assemblée nationale m'a donnés au nom de la nation, qui a daigné ne pas les désavouer, je confierois tous mes momens & tous mes efforts à mériter un sort aussi flatteur pour un étranger. Cette disposition particulière, mon inviolable attachement pour la France, mon caractère, mon devoir, tout contribuait à absorber mon temps, mon attention dans les soins du service. Je ne connoissois que la constitution, ouvrage d'un peuple libre. J'ai fait le serment de la défendre. J'étois uniquement occupé de rétablir la discipline, de perfectionner l'instruction, d'assurer nos premiers pas dans le pays ennemi. Déjà même ils avoient été heureux, quoiqu'un succès plus complet ne puisse s'appuyer que sur des promesses qui sont indépendantes de moi, & elles ne se sont pas réalisées; déjà même je pouvois me flatter de quelques progrès & de beaucoup de zèle dans mon armée, lorsque d'affligeantes nouvelles sont venues me soustraire à mes occupations.

« Un grand trouble, que je n'ose caractériser, a régné dans la capitale & jusques dans votre palais. Tous les citoyens de l'empire en ont été instruits par une proclamation où chaque sentiment exprime un nouveau titre à la reconnaissance. Je l'ai fait sur-le-champ distribuer à toute mon armée, & je connois trop bien les officiers & les soldats que je commande, pour douter qu'ils ne partagent la vive émotion que j'ai éprouvée, mon indignation pour les factieux, mon respect pour votre impassible courage; & je me trouve heureux d'être en ce moment l'interprète de mes braves compagnons d'armes, en ayant l'honneur de vous envoyer cette lettre.

« Tous ont vu avec admiration que jamais votre majesté n'avoit montré une contenance plus encourageante pour les vrais amis de la liberté & de la constitution, & plus imposante pour ses ennemis.

« Que votre majesté, forte de notre confiance & de ses

intentions, continue à déjouer les complots, qu'elle soit sûre que, par une constante conduite, elle ne peut manquer de donner toute confiance aux uns, & d'ôter toute espérance aux autres.

« Je me joins, pour l'en supplier, à un autre général qui a acquis le droit de faire entendre sa voix, toutes les fois qu'il s'agit de la liberté, & du succès d'une révolution à laquelle il a si utilement coopéré.

« Je ne croirai jamais compromettre l'intérêt de mon armée, lorsque je dirai, avec ma franchise ordinaire, qu'elle doit ressentir une funeste influence là où le chef suprême, que la constitution nous a donné, ne seroit pas respecté par tout, comme il mérite de l'être.

« J'ajouterai que notre activité extérieure seroit nécessairement entravée par les troubles intérieurs qui viennent affliger les bons citoyens, désunir les volontés, inquiéter le courage & la bonne foi.

« Telle est la déclaration franche que j'ai l'honneur d'adresser à S. M. avec l'hommage de mon respect. Je prie le roi d'ordonner à son ministre de se rendre, en cette occasion, l'interprète de mes sentimens auprès de l'assemblée nationale. »

(Signé) le maréchal LUCKNER.

Adresse des citoyens du Havre à l'assemblée nationale.

Nous l'avons lue cette lettre signée la Fayette; elle est de lui, n'en doutez pas, car ses principes sont dans le cœur de tous les vrais amis de la liberté. Il ne falloit rien moins qu'un homme comme M. la Fayette, pour vous dénoncer les factions qui vous déchirent. À son exemple, nous venons vous dire: La chose publique est en péril; il en est tems, vous devez la sauver. Nous voulons l'exécution des loix, l'ordre dans l'intérieur, la victoire contre les ennemis du dehors. Vous avez besoin de notre confiance & de nos respects; nous voulons la constitution, l'union des pouvoirs constitués, la fin de l'anarchie. L'assemblée nationale & le roi, les départemens, les districts, les municipalités, les tribunaux, & la force publique; tels sont les élémens de l'ordre. Si le pouvoir exécutif veut altérer & anéantir le pouvoir législatif, l'acte constitutionnel à la main, nous rendrons vains les coupables efforts; mais si l'on oloit avilir l'autorité constitutionnelle du roi, la constitution sur le cœur, & les armes à la main, nous nous présenterions autour du trône.

Nous le croyons, messieurs, la faction jacobine a causé tous nos désordres. C'est une puissance monstrueuse dont le bien public sollicite la destruction. Les citoyens ont la liberté de s'assembler paisiblement & sans armes, pour délibérer, mais en se conformant aux loix de police. Or, les loix de police exigent que l'objet des délibérations soit connu des municipalités. La municipalité de Paris a-t-elle jamais été informée des motions incendiaires des Carra, des Robespierre? Tous les citoyens ont le droit de s'assembler, & cependant il n'y a que les membres de cette société qui puissent discuter dans les séances publiques. Cet établissement est contraire à l'esprit de notre constitution qui veut l'égalité & la liberté d'opinions pour tous les citoyens. C'est une faction, si on juge d'après ses œuvres, qui fait circuler ses poisons par sa correspondance avec les sociétés affiliées. Nous ne voulons, messieurs, d'autre influence que la loi. L'amovibilité des places dans notre gouvernement représentatif nous garantit assez contre la corruption. Lorsque nous nous glorifions de l'abolition des corporations, voudriez-vous en laisser subsister une, la plus terrible de toutes, puisqu'elle peut tout ravaler? Nous le disons avec la Fayette, messieurs, que le pouvoir royal soit intact, car il est garanti par la constitution; qu'il soit indépendant, car il est investi de la majesté nationale; qu'il puisse choisir un ministre: qui ne perde les chaînes d'aucunes factions, & que, s'il existe des conspirateurs, ils ne périssent que sous le glaive de la loi.

Nous vous demandons justice contre tous ces libelles qui se fabriquent à Paris, & dont on inonde les départemens, qui osent engager la nation à changer la constitution, dont le pouvoir monarchique est une base fondamentale.

Nous vous demandons justice contre tous ceux qui, dans votre sein, osent dégrader la majesté nationale dans le représentant héréditaire. Quoi! messieurs, on ose comparer, à votre tribune, la Fayette à Cromwel! & l'on espère sans doute éblouir la nation par un parallèle aussi dégoûtant! Cromwel, l'ennemi de son roi, le bourreau de son roi, Cromwel qui abatit lui-même la tête de Charles I^{er}. sur l'échafaud! Sans doute il cassa, créa, gourmanda le parlement à son gré, & fut despote sous le titre de protecteur.

Mais, M. la Fayette, l'ami de la constitution, l'ami du corps législatif, l'ami de la royauté constitutionnelle, en est-il au même point de

Cromwel, qui avoit subjugué les Anglois ? Vous a-t-il dit dans sa lettre : je serois bien aise de voir s'il se trouveroit parmi vous quelqu'un assez hardi pour reprendre ma lettre de procureur. Non, messieurs, la Fayette n'a pu vous menacer, il sait que toute la nation s'élèveroit pour vous défendre, aussi long-tems que vous serez fideles à vos sermens ; la Fayette a voulu vous dévoiler les projets de nos ennemis, & nous nous leverons tous avec lui pour les dissiper.

Nous vous le répétons, messieurs, nous avons fait serment d'être fideles à la nation, à la loi & au roi, & nous le maintiendrons.
Au Havre, ce 23 juin 1792.

ASSEMBLÉE NATIONALE.

(Présidence de M. Girardin).

Du vendredi 29 juin. Séance du soir.

La séance de ce soir n'a été remarquable que par la lecture d'un grand nombre d'adresses, & par des débats convulsifs qui se sont élevés à plusieurs reprises, sur les expressions vigoureuses & énergiques des pétitionnaires. L'opinion publique se déclare hautement dans toutes les parties de l'empire contre le scandale du 20 juin, & contre les factieux qui ont préparé ces désordres.

Les administrateurs du Pas-de-Calais invoquent la justice de l'assemblée contre les séditieux qui ont provoqué les outrages faits au roi constitutionnel des François. Ils demandent que la vengeance des loix tombe sur la tête des magistrats coupables, qui ont trahi en cette occasion, les intérêts du peuple, & qu'on immole enfin ces scélérats dont l'opinion publique a proclamé l'infamie ; ces hommes qui ne peuvent renoncer au crime que sur l'échafaud.

La commune de Caen se réunit à tous les François pour dénoncer les factieux ; mais elle témoigne cependant quelques regrets sur le renvoi des ministres, à qui, quelques personnes prodiguent le beau nom de patriotes, parce qu'elles croient que la patrie est aux Jacobins.

De toutes les adresses qui ont été lues, celle qui montre plus de courage & d'énergie, est celle des citoyens de Rouen. Elle est accompagnée de 20 mille signataires. (Nous la donnerons demain).

Les administrateurs de l'Aisne ne montrent pas moins de patriotisme & de vigueur que les citoyens de Rouen. Dans une pétition individuelle, ils dénoncent la faction jacobite ; ils demandent que les sociétés populaires soient rappelées aux principes de leur institution, qu'elles deviennent de écoles d'instruction & de patriotisme, & non pas des foyers de révolte, de brigandage & de crimes. Les administrateurs appellent la surveillance du corps législatif sur l'audacieuse insolence des tribunes qui influencent les délibérations des représentants du peuple François. Si il existe dans la capitale des hommes qui veulent avilir l'assemblée en enchaînant ses suffrages, qu'elle se retire dans un autre département ? Les administrateurs sont craindre que les armées ne soient forcées de venir combattre les ennemis de l'intérieur, si les factieux continuent à attaquer la constitution jusques dans ses fondemens.

Ces courageuses vérités ont excité un tumulte violent dans l'assemblée. M. Gensonné les a trouvées inconstitutionnelles, parce qu'elles étoient anti-jacobites ; il a supposé que les administrateurs donnoient aux honnêtes ministres, Roland, Servan & Claviere, l'épithete de frippons ; ce qui a fait demander à M. Gensonné que l'adresse fût déposée sur le bureau, & paraphée ; cette proposition a été décrétée. Les pétitionnaires sont persuadés qu'il n'y a que les factieux qui puissent regretter le ministère jacobin.

Il n'est pas besoin de dire que la Montagne & les tribunes n'ont pas beaucoup applaudi à la lecture de ces adresses

constitutionnellement patriotiques ; les triomphes de la vérité ne sont pas ceux des tribunes & des jacobins. M. Charlier demandoit qu'on vouât le vœu des citoyens de Rouen au mépris qu'il inspire. On proposoit d'envoyer M. Charlier à l'Abbaye.

M. Baderman, banquier, annonce qu'il publie un mémoire apologétique de sa conduite au sujet des calomnies qui ont été répandues contre lui.

Séance du samedi 30 juin.

Un rapport sur le remboursement à faire aux départemens qui ont envoyé des gardes nationales dans le pays comtois. Un rapport sur les droits à imposer sur les tabacs étrangers qu'on importe dans le royaume. Un décret qui accorde aux habitans de Nantua & d'Ambronay, les églises pour le service du culte catholique. Tels sont les objets qui ont rempli les premiers instans de cette séance.

M. de Narbonne a été inculpé par M. Lecointre. Le mémoire de ce député a été répandu avec profusion dans l'armée, & pouvoit faire perdre la confiance des soldats à un officier-général qui combat pour sa patrie. M. de Narbonne a plusieurs fois sollicité une décision de l'assemblée, à qui il a encore envoyé une lettre.

Cette lettre ne suffisoit pas pour la justification complète de M. de Narbonne ; M. Marant, au nom des comités des finances & militaire, est monté à la tribune pour faire un rapport sur les comptes de M. de Narbonne ; M. Marant a successivement parcouru les époques du ministère de M. de Narbonne, & les détails de son administration, tels que les marchés conclus, les approvisionnemens & les remplacements de l'armée. Les comités ont passé au creuset de l'analyse les reproches sans nombre de M. Lecointre, & ils n'ont pu en tirer aucune inculpation qui pût porter atteinte à la probité de M. de Narbonne.

L'assemblée a décrété l'impression du rapport de M. Marant, & la discussion a été ajournée à trois jours après.

Le ministre de la justice a écrit à l'assemblée pour lui donner des renseignemens sur la dénonciation faite contre le bureau central, qui a fait arrêter un M. Paris, prévenu d'avoir tenu des propos incendiaires.

M. Gensonné a demandé ensuite la parole pour dénoncer des faits importants. On a écouté en silence. On croyoit enfin entendre les preuves de l'existence d'un comité autrichien. M. Gensonné a lu une lettre circulaire adressée aux régimens de l'armée du Nord. Cette adresse contient un engagement pour les militaires d'agir d'après eux, & non d'après l'inspiration des factieux. On a trouvé cette lettre si sage & si constitutionnelle, qu'on en a demandé une mention honorable au procès-verbal. M. Gensonné accusoit le général Charles Lameth d'avoir colporté l'adresse qu'il dénonçoit. Cette dénonciation a été renvoyée à la commission des douze.

La commission des douze a fait, par l'organe de M. Pastoret, un rapport dans lequel il a exposé à l'assemblée la suite des travaux du comité. L'assemblée a ordonné l'impression & l'envoi aux 83 départemens, de l'éloquent rapport de M. Pastoret. Elle a entendu ensuite un second rapport de M. Jean de Bry, sur les moyens de prévenir les dangers qui pourroient menacer la sûreté générale de l'empire. MM. Delaunay, Isnard & Vaublanc, ont successivement présenté des vues sur les mesures à prendre pour éloigner de la France les maux qui semblent de toutes parts fondre sur elle.

M. la Fayette, en retournant à son armée, a de nouveau adressé à l'assemblée ses vœux pour le salut de la patrie, & les regrets qu'il emporte avec lui de ne pouvoir annoncer à son armée que l'assemblée a statué sur sa pétition.